

Atelier 5 : Les stages-formation, transmission

CO-FORMATION ET RESPECT DES REFERENTS

François Grünspan¹

Les stages pratiques et la co-formation.

Notre propos s'articulera autour de la co-formation avec la question des stages et de la transmission, terme dont nous voudrions, au-delà de son emploi moderne, parfois galvaudé comme dans la notion de gestion pyramidale du personnel, donner toute la résonnance déontologique voire éthique.

Nous partirons donc de la place des psychologues praticiens dans la formation de leurs futurs pairs, afin d'en tirer un premier constat, tragiquement réel dans les conditions actuelles de l'université. Cela est un secret de Midas que cette place est quasiment nulle. Telle la vérité que le barbier du roi tente de confier à la terre, les roseaux de la voix générale colportent que les praticiens sont devenus les ânes de la formation, place qu'ils nous semblent pourtant n'avoir point mérité. Cette situation s'observe à plusieurs titres et nous gageons que d'autres collègues en auront suffisamment démontré les aspects variés dans des textes précédents. Quant à nous, nous n'en soulignerons que deux dont la dimension nous semble dire en soi toute la désolation du sujet qui nous occupe.

Le premier concerne l'observation, pour ne pas dire la non-observation, de la loi qui stipule depuis plusieurs années déjà que la délivrance du diplôme de psychologue doit se faire avec l'évaluation dûment enregistrée du psychologue référent de stage. Celui-ci se doit, en effet, d'être normalement convoqué lors du jury de Master II et d'y délivrer, sous la forme d'une participation à la notation globale, son évaluation des capacités de l'étudiant à exercer la profession de psychologue. Or nous savons tous que cela n'est pas appliqué, non seulement par certaines universités qui ne se prévalent même pas de se conformer à la loi, mettant en avant la lourdeur des dispositions administratives générales qu'elles ont déjà à gérer, mais également par celles qui se targuent officiellement de la respecter et dont nombre de témoignages nous enseignent qu'il n'en est rien.

Le second, plus difficile à démontrer, mais qui n'est un secret pour personne, aussi bien pour les praticiens que pour les universitaires et pour les étudiants, est la rivalité, voire le mépris qui partage la profession entre universitaires et praticiens. Tout psychologue quelle que soit sa position professionnelle, comprendra très bien ce que nous évoquons ici. Au mieux, il existe un cercle restreint de personnes ayant déposé les armes et tentant d'articuler leurs discours réciproques, au pire, nous trouvons deux types de psychologues se tournant le dos mutuellement, chacun se repliant dans l'abri sécurisé de sa pratique, quelle soit d'enseignement ou de clinique (entendue au sens large).

Pourtant, pour quiconque se trouve à une place extérieure à notre profession, cette situation ne se comprendra que comme absurde. Cette divergence, voire ce conflit, ne peut faire sens au regard d'une discipline scientifique, ni même, au fond, de quelque discipline quelle qu'elle soit. La rupture nette entre un enseignement et un exercice que cet

¹ Psychologue clinicien

enseignement doit préparer, ne peut apparaître que comme un symptôme – avec tout le poids que ce terme peut porter justement dans notre champ – d'un dysfonctionnement morbide.

A ce point s'ajoute celui qui fait que la profession dans son ensemble ne peut légitimement supporter cette rupture entre la pratique et l'enseignement. A terme, chacun conçoit comment une telle diplopie ne peut amener qu'une « ruine de l'âme » de la profession et de la discipline scientifique. Nous aurions alors créé un corps sans tête, un cerveau sans corps, voué aux errances de Polyphème, condamné à répéter à ceux qui lui demanderaient de nommer la cause de sa déchéance : Personne ! Nous restons convaincus que cela ne peut être l'intérêt d'aucune des parties concernées.

Il est encore possible d'entendre un argument supplémentaire : tant vis-à-vis du public que des représentants élus, ceux qui représentent aujourd'hui la profession de psychologue ne sont pas les universitaires, mais les praticiens. Dans un contexte où la demande de reconnaissance du psychisme individuel et collectif devient un pont aux ânes sociétal et médiatique, ceux qui sont en situation de parler de la psychologie, en tant que science appliquée, sont les professionnels du terrain. Que ceux-ci, non seulement se sentent, mais soient effectivement coupés de la recherche universitaire ne peut être que délétère à la discipline dans son ensemble. Cela d'autant plus que les praticiens ne manquent pas éventuellement d'apporter à leurs affirmations cliniques des études scientifiques menées sur le terrain.

Nous devons dès lors envisager une autre articulation, plus exactement : une articulation, entre universitaires, praticiens et étudiants. Du point de vue qui est le nôtre, et nous ne cachons pas qu'il se situe à l'aune de la praxis, l'université se doit de repenser la formation qu'elle dispense à ses étudiants en l'orientant non pas seulement vers l'acquisition de savoirs théoriques, certes essentiels, mais également sur le devenir praticien. De plus, elle se doit d'autoriser des allers-retours entre l'exercice in situ et la recherche fondamentale.

Sur l'ensemble de ces aspects, nous argumenterons donc en faveur d'une hausse de la participation des praticiens au sein de la formation initiale et continue des psychologues. A quelle hauteur doit se situer cette implication ? Nous ne saurions le déterminer de façon tranchée, mais il nous semble néanmoins évident, au regard des éléments que nous avons avancés et que nous allons continuer à développer, que celle-ci ne saurait être inférieure à la moitié des heures dispensées à la formation professionnelle.

L'importance des stages dans le cursus de formation n'est pas à démontrer. Depuis plusieurs décennies ceux-ci sont une obligation faite à toute personne désireuse de devenir psychologue, dans le cadre de son cursus universitaire. Il existe donc une tradition des stages, appuyée sur l'idée que seule l'expérience pratique permet de valider professionnellement les données acquises de façon empirique lors des enseignements. En cela l'université témoigne d'un bon sens irréprochable, et la seule réserve qui pourrait être faite concerne l'année où doit débiter le premier stage. Si un certain nombre d'universités le mettent en place lors la dernière année de licence (et ces universités sont évidemment celles qui profitent d'une estime plus importante de la part des praticiens) cela n'est nullement fixé comme une obligation nationale. Il est bien évident que, selon notre propos, ces stages ne peuvent débiter plus tard que cette troisième année et qu'il conviendrait même d'en envisager l'extension dès la première ou la seconde année.

Nous l'avons brièvement mentionné, si les stages comptent pour la validation des années universitaires, celui de dernière année a un statut spécial. Il compte en effet pour l'obtention du titre et doit être validé par la remise d'un rapport de stage dont l'appréciation universitaire est soumise tant à l'enseignant responsable de stage qu'au praticien-référent du lieu de stage. Cette disposition légale renforce l'importance des stages dans la formation, en

ce qu'elle inclut les observations du praticien dans l'évaluation et donc dans la note finale permettant ou non la délivrance du diplôme. Malheureusement, il est de notoriété générale que l'obtention d'un stage pour les étudiants est devenue au fil des années une tâche de plus en plus ardue. Cela au point que certains ne trouvent, comme solution, que des stages où le référent praticien n'est pas disponible pour eux, où on leur confie des tâches professionnelles indignes de leur niveau préprofessionnel ou, au contraire, on les surexploite, où enfin leurs traits personnels comptent plus que leurs compétences théorico professionnelles. Nous ne parlons évidemment pas des stages dont l'orientation ne correspond pas au champ d'étude qu'ils poursuivent et qui ne sont pourtant pas portion congrue. Et pourtant, s'il est un domaine où l'articulation entre l'université et la pratique peut trouver son creuset, il est certain qu'il s'agit des stages. Cela relève d'une telle évidence au sein des professionnels, qu'ils soient universitaires ou praticiens que nous ne le relevons qu'avec un certain gêne. Quelle que soit l'orientation théorique, quel que soit le champ pratique d'application des enseignements en psychologie, l'expérience sur le terrain est un des fondamentaux de l'acquisition de compétences professionnelles permettant de mettre en acte ce qui était en mots.

A cela s'ajoute deux aspects qui, dans leur nature, tiennent sans doute plus à cœur aux psychologues praticiens qu'aux universitaires (nous entendons par là d'une façon générale et sans faire abstraction de situations ponctuelles) pour lesquels on peut éventuellement penser que seul le point que nous venons de mentionner suffit. Il s'agit d'une part de la connaissance du milieu professionnel, tant dans ses interactions avec les autres membres d'une équipe interdisciplinaire que dans ses rapports avec les acteurs sociaux qui participent au travail du psychologue. A cela s'ajoute bien évidemment la compréhension et l'application des lois et des règles qui régissent nos pratiques professionnelles et dont nous pouvons dire, hélas, qu'actuellement elles ne sont pas, ou mal, enseignées. Ce point reste pourtant fondamental dans la mesure où le psychologue n'intervient pas isolément, quand bien même il serait seul dans le cadre de ses interventions. Celles-ci restent toujours liées à un contexte professionnel dont les règles, les obligations, les devoirs et les libertés sont essentiels à sa mise en œuvre. De ce point de vue, diffuser le code de déontologie (dont chacun s'accorde par ailleurs aujourd'hui à dénoncer la désuétude et les impasses), comme se contentent bien souvent de le faire les enseignements universitaires, est le signe d'une insuffisance foncière.

D'autre part, les stages sont l'occasion pour l'étudiant de questionner sa position personnelle face au devenir professionnel. Il existe un processus de maturation sur ce point qui ne trouve sa juste expression que dans la confrontation directe avec l'exercice professionnel. De ce point de vue, les stages sont l'occasion pour les étudiants de vérifier dans quelle mesure ils supportent leur désir de devenir psychologues et non simplement de faire de la psychologie. La différence est grande et intéresse directement les individus et la société dans son ensemble en permettant qu'éventuellement les déceptions, les réorientations, voire les échecs professionnels ne soient pas légions.

Nous dirons donc encore notre souci, au regard des ces points concernant les stages, que ceux-ci commencent le plus tôt possible, au minimum dès la troisième année. Si l'on considère les réformes actuelles de la Licence, nous pourrions d'ailleurs nous inquiéter du fait que l'enseignement professionnel soit retardé et qu'en conséquence les stages ne puissent venir étayer le minimum de connaissances théoriques requises pour une application in situ. A cela, seules deux solutions nous semblent pouvoir remédier : soit un début plus précoce que le niveau L3 avec comme objectif non pas l'application pratique de connaissances théoriques mais la connaissance du milieu professionnel et le développement d'une identité professionnelle, soit l'augmentation du temps d'études permettant l'obtention du diplôme et du titre de psychologue. Les deux aspects pouvant d'ailleurs s'ajouter.

Enfin, nous soulignerons au passage que les éléments donnés plus haut insistent pour une distinction radicale entre une formation professionnelle avec une activité pratique comme issue des études et un parcours d'enseignement général d'une discipline, entendu comme pure connaissance théorique. Sur ce point il nous semble qu'il faut tirer certaines lignes de partages clairement définies. Soit la psychologie n'est qu'une discipline complémentaire d'autres et ne les sert alors que comme un auxiliaire, soit elle amène à une pratique et doit dès lors être conçue comme une profession dont la formation doit, par le biais des stages entre autres, préparer des individus à son exercice rémunéré et réglementé.

A partir de ces considérations, il est assez affligeant de voir combien la place des praticiens référents de stages est déconsidérée par l'université. Comme nous l'avons déjà remarqué, les dispositions légales requérant leur présence ne sont que rarement respectées, mais au-delà même, ils ne sont quasiment jamais en relation avec les maîtres de stages universitaires (dont le titre même laisse entendre toute l'hypocrisie d'un système autocratique) lors des stages préalables. Les rares livrets de stages sont conçus sans leur participation alors même qu'ils seraient ceux à qui cette tâche semblerait incomber. Les rapports écrits de stages ne leur sont ni destinés, ni soumis à leur évaluation. Enfin, quand bien même ils s'impliquent dans les travaux de mémoires de recherches (Master I et II), leur apport n'est jamais pris en compte dans l'évaluation universitaire.

De là on comprend que leur place ne soit pas tellement valorisée par les étudiants eux-mêmes, non pas tant de façon individuelle que générale. Et comment pourrait-il en être autrement puisque ces derniers ne reçoivent pendant leur cursus aucun signe d'une quelconque reconnaissance par l'université du statut de praticien référent ? Les étudiants sont certes satisfaits lorsqu'ils trouvent un lieu de stage riche d'expérience et un professionnel compétent – en quoi ils témoignent d'une plus grande sensibilisation à la question de leur avenir professionnel que nombre d'universitaires – mais cela reste facultatif et lié aux hasards des rencontres. Même si l'importance de ces dernières, dans la vie d'un individu, doit être souhaitée, il reste dommageable qu'elles soient devenues l'alpha et l'oméga de la rencontre entre un étudiant en formation et un praticien sensé lui apprendre la technique sur le terrain.

Mais de plus, les praticiens, à leur tour, ne construisent que difficilement une image d'eux mêmes comme des acteurs de la formation, au même titre que les universitaires. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux, et nous reviendrons sur point, à ne plus vouloir prendre de stagiaires. La réflexion qui veut qu'un stagiaire apporte à l'institution un regard extérieur est devenue un critère décisif de plus en plus courant au détriment de l'aspect formateur de l'institution et de la pratique du psychologue pour le stagiaire. Cela constitue évidemment un renversement complet de la façon dont la notion de formation devrait être entendue. Et si nous observons, à titre personnel, un changement récent chez les jeunes psychologues sur ces points, nous pensons pouvoir le mettre plus au profit d'un ras le bol du mépris affiché par l'université pour les questions professionnelles que d'une évolution de cette dernière dans sa façon de concevoir ses rapports aux praticiens.

Nous avons déjà mis en exergue la nécessité qui s'impose à ce que ces faits changent. Que l'on nous pardonne donc d'insister brièvement sur ce point. La reconnaissance sérieuse du statut et de la place dans la formation des psychologues référents de stage est la condition qui permettrait un apport bien plus structuré et plus professionnel aux étudiants. Le crédit donné à leur référent praticien tant par l'université que par la profession ne peut que servir leurs intérêts de formation. Cela vaut également pour l'université. Celle-ci gagnerait bien évidemment dans son rapport à la discipline à ce qu'une articulation avec les praticiens, non à titre singulier mais général et dans l'élaboration du cursus, apporterait en retour. Enfin, chacun peut mesurer combien cette reconnaissance profiterait aux praticiens qui ne pourraient

dès lors s'inscrire dans leur mission de formation qu'avec le sérieux et l'engagement qu'une telle reconnaissance de leur fonctions et compétences suppose.

Nous posons donc l'idée que l'université ne peut, si elle veut pouvoir continuer à former des psychologues, que développer, en son sein et dans sa réflexion pédagogique, la place accrue de la co-formation avec les praticiens dont il n'est pas inutile de rappeler qu'ils sont ceux qu'elle a formés par le passé. Qu'elle cesse donc de les considérer comme des fils prodiges pour enfin entendre le lien professionnel qui les unit.

Poussons plus loin la réflexion. Dès lors qu'une telle reconnaissance sera effective, nous pourrions attendre un changement dans l'attitude des pouvoirs en place face à notre profession et à notre discipline. Les orientations actuelles montrent à quel point les psychologues praticiens et universitaires souffrent d'un discrédit vis-à-vis de leur interlocuteurs politiques et combien l'image de l'unité de la profession est perçue comme inexistante. Cela ne pourrait être tout à fait le cas si un tronc solide unissait les deux aspects de notre corps professionnel : formation et exercice.

Pour terminer cette partie, disons enfin que pour les étudiants leur insertion dans la vie professionnelle s'en trouvera grandement facilitée par l'idée qu'ils auront pu construire, pendant leur cursus, d'un corps professionnel ayant de lui-même le sentiment d'une valeur conséquente et dont les représentants valident la compétence aussi bien que la rigueur. La façon dont ils exerceront au sein d'institutions sera guidée par ces exigences et cette représentation de leur profession, points sur lesquels ils prendront appui dans les décisions qu'ils seront amenés à prendre au regard des tâches qui leur seront, le cas échéant, confiées.

Sous forme d'une synthèse et avant d'avancer quelques idées sur la façon dont nous envisageons la mise en œuvre d'un changement dans le processus de formation, nous redisons donc, sur la question de la place des psychologues praticiens comme formateurs, que celle-ci est actuellement variable selon les lieux, indépendamment du cadre d'exercice. Certains sont engagés dans ce processus, d'autres y sont indifférents, d'autres encore le font de façon « molle » cherchant plus un intérêt personnel – qui peut être très varié – plutôt que celui de leur profession. Un nombre grandissant de praticiens refusent de prendre des étudiants en stage tant ils sont écœurés du manque de prise en compte du travail que cela représente. Cela s'en ressent directement sur les difficultés pour les étudiants de trouver un stage formateur. Les praticiens dans leur ensemble manquent d'une représentation d'eux-mêmes comme des acteurs incontournables de la formation de leurs futurs collègues.

Il existe une nécessité de reconnaître la valeur de la profession. Existe également celle de reconnaître la valeur de l'université et de la formation qu'elle dispense. Les praticiens référents de stage doivent voir leur jugement sur les compétences professionnelles des étudiants qu'ils accueillent avoir une incidence sur la validation de leurs diplômes, bien avant la dernière année.

L'avenir réside dans la création d'un statut particulier qui verrait l'articulation des praticiens à l'université et de l'université aux praticiens, dans un souci de partage et de construction de la formation. Les praticiens se verraient eux-mêmes soucieux d'y participer activement aux travers des actions qu'ils pourraient mettre en œuvre auprès de et avec l'université, et notamment dans le cadre des stages – mais sûrement aussi d'interventions à visée professionnelle au sein de l'université. L'ensemble de ces changements constituerait le socle sur lequel le sentiment d'une profession forte, formée correctement à ses applications pratiques et avec un haut niveau d'exigence, reposerait.

Il nous faut maintenant poser la question suivante : de quelle façon ces changements que nous avons posés comme nécessaires peuvent être obtenus. Plus précisément sur le point du rôle des praticiens dans le processus de formation, de par la place privilégiée qu'ils

occupent dans l'organisation des stages. Nous voyons trois possibilités. La première consisterait en une obligation qui aurait une valeur contraignante pour les praticiens et verrait l'accueil des stagiaires systématique et inscrite à la liste de leurs missions. Il est assez évident que sous cette forme, au-delà des protestations individuelles qu'elle susciterait, une telle solution n'apporterait aucune garantie de qualité ni d'efficacité dans le processus de formation.

La seconde reposerait donc sur un choix individuel. Seuls les praticiens qui le désireraient accueilleraient des stagiaires et participeraient à des actions de formations auprès des étudiants. Outre le fait que cette solution correspond peu ou prou à la situation actuelle, nous voyons mal comment cela définirait une articulation avec les enseignements universitaires. Chaque praticien dans son choix d'accueillir ou non des stagiaires ne serait pas pour autant plus amené à se vivre pleinement comme un acteur de la formation au même titre que les enseignants. Sauf à imaginer un dispositif de désignation des praticiens autorisés à effectuer cette mission, ce qui pose évidemment le problème de savoir qui serait susceptible de délivrer une telle autorisation.

La troisième enfin, et celle qui nous semble la plus intéressante, consisterait à ce que pour l'ensemble des psychologues la fonction de formation se trouve être la norme. Norme non pas imposée extérieurement, ni laissée à la discrétion individuelle, mais conçue comme faisant partie de l'identité professionnelle des psychologues. Chaque psychologue aurait donc vocation à effectuer certaines missions en rapport avec sa qualification, sa spécialisation et tous les psychologues auraient la mission identique de former les étudiants en psychologie. Cela quelque soit les lieux d'exercice, et les missions qui s'y rattachent.

Cette solution présenterait l'avantage d'offrir un point majeur d'unité de la profession, au-delà du titre puisqu'elle concernerait les missions du psychologue. Elle renforcerait donc la profession dans ses rapports au public en ce que tous les psychologues diplômés auraient reçu une formation théorique et pratique reconnue et validée par leurs pairs. L'image de sérieux et la garantie de qualité de la profession ne pourrait que s'en trouver grandie. Ceci vaut également auprès des autres professionnels intervenants auprès de, ou faisant appel aux psychologues qui auraient une vision bien plus claire et plus structurée de la profession. Que ce soit les pairs qui forment les professionnels est une évidence pour l'ensemble des professions scientifiques. Ainsi ce n'est pas le psychologue qui forme le médecin. Ce n'est donc pas au médecin de former les psychologues. Cette exemple s'applique bien entendu à tous les secteurs où les psychologues interviennent et non pas seulement au domaine de la santé. Enfin, en se trouvant unifiée par une formation faisant intervenir tant les universitaires que les praticiens, la profession se trouverait également mieux structurée vis-à-vis des demandes des pouvoirs politiques. Ceux-ci y trouverait l'avantage d'avoir un interlocuteur bien mieux défini puisque exercice et formation ne serait pas deux champs scindés avec des intérêts souvent fort éloignés comme cela se constate actuellement. En regard de quoi, la profession se verrait mieux protégée de commandes politiques dont si nous constatons aujourd'hui qu'elles s'inscrivent dans un fonctionnement démocratique, l'Histoire a tristement montré que cela n'avait pas toujours été le cas et que dans les régimes autocratiques ou totalitaire la psychologie est toujours utilisée à des fins de propagande ou d'asservissement. Cela constituerait donc pour la profession de psychologue mais également pour la psychologie en tant que discipline scientifique une sorte d'assurance préventive contre les aléas futurs.

Il est certain que pour qu'une telle évolution puisse se produire, un nombre conséquent de dispositions doit être mis en œuvre. Nous en citerons trois qui nous semblent ouvrir la voie. Tout d'abord, la formation des étudiants de psychologie devrait comporter de façon

systematique des enseignements visant à leur donner les compétences nécessaires en vue de former à leur tour, une fois devenus praticiens, les futurs étudiants. Cette qualité de formateur serait posée comme une de leur mission essentielle et valorisée comme l'un des piliers de la profession, cela afin que l'idée qu'ils s'en construisent soit la plus haute possible.

Ensuite, la profession devrait pouvoir obtenir un statut d'enseignant-praticien comme cela est le cas dans les disciplines médicales. Ceci permettrait une articulation de fait entre l'université et le terrain pratique, permettrait aux praticiens de se voir reconnu officiellement le statut d'acteur de la formation et aux universitaires d'être également reconnus comme praticiens par leurs pairs.

Enfin, nous croyons que l'instauration d'une structure représentative de l'ensemble de la profession qui ne soit ni syndicale, ni universitaire, ni associative permettrait de coordonner la mise en place de ces mesures et de veiller à leur fonctionnement en dehors des enjeux propres à chacune des trois organisations que nous venons de citer. Celles-ci ne peuvent immédiatement avoir des objectifs toujours communs et nous savons bien que nos propositions demandent des efforts considérables pour l'ensemble des acteurs concernés. Il nous semble donc opportun de profiter de la mise en place d'une telle structure, de type ordinale, dont les membres tout en appartenant à chacun des champs d'exercice de la psychologie (enseignement et pratique) y défendraient non pas leur propre chapelle mais celle de la maison commune de notre profession.

Nous sommes, hélas, conscients que les points qui sont abordés dans ce texte ne l'ont été que trop partiellement et qu'il reste de nombreux aspects à éclaircir, de nombreuses questions qui n'ont pu être soulevées ici. Tout en le regrettant, nous considérons cependant que si nos propos peuvent fournir la matière propre à alimenter la réflexion de la profession sur la question aujourd'hui nécessaire de l'évolution de la formation des psychologues, nos espoirs seront déjà grandement nourris. Un bout du chemin que notre profession doit parcourir aura été entrepris qui doit l'amener à répondre aux défis qui l'attendent pour ce nouveau siècle.

Juin 2011